

NOUVEL HAY MAGAZINE

SANS FRONTIÈRES

Diran Bakar , l'avocat qui poursuit l'Etat turc



En Turquie bon nombre de fondations des communautes du pays ont ete spoliees

de leurs biens immobiliers et mobiliers

Plus nombreuse et surtout mieux organisée, la communauté arménienne a été moins touchée par les spoliations, même si, au cours des décennies passées, quelques centaines de leurs biens immobiliers ont aussi été spoliés au profit de l'Etat turc. Il s'agit bien sûr des fondations car les particuliers, membres de la communauté arménienne ont été spoliés lors du génocide de 1915-1923 des Arméniens par le gouvernement "Jeune Turc".

«Cette politique des pouvoirs publics obéit à un double but : enrichir l'Etat et appauvrir les fondations des minoritaires afin de freiner leurs activités», accuse l'avocat Diran Bakar.

Ses dossiers ont fini devant la Cour européenne des droits de l'homme, dont celui d'un magnifique immeuble d'Eminonu légué à un hôpital arménien par le milliardaire Calouste Gulbekian.

Avec la nouvelle loi, il espère enfin pouvoir récupérer nombre de ces biens mais sans se faire trop d'illusions. Diran Bakar regrette: *«Il est trop tard pour tous les biens spoliés entre-temps et revendus à des particuliers.»*

(Signé le 24 juillet 1923, un traité reconnaissait la souveraineté de la Turquie dans ses actuelles frontières et entérinait aussi le vaste échange de population gréco-turque).